

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 NOVEMBRE 2023**

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le
ID : 059-215902024-20231207-20231128DEL17-DE

NOMBRE :

De conseillers en exercice : 29

De présents : 21

De votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

OBJET :

**AVIS FAVORABLE DU CONSEIL
MUNICIPAL A LA VENTE DU
LOGEMENT PROPRIETE DU PARC
SOCIAL VILLOGIA- LOGIFIM,
20 RUE PASTEUR, 59193
ERQUINGHEM-LYS**

DELIBERATION :

Publiée le 7 décembre 2023

Rendue exécutoire le 7 décembre
2023

Adressée au contrôle de Légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 7
décembre 2023

Le maire certifie que la délibération
a été publiée le ;

Le : 7 décembre 2023

Et que la convocation du Conseil
avait été faite

Le : 16 novembre 2023



Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Michael LEROY, Laetitia PANIEZ, Alban BEZIRARD, Michel LANNOO, Benoît OERLEMANS, Annie PREUDHOMME, Victor PACCEU, Vincent DOUCHET, Lionel HOUZET, Valérie CLOUET, Jean-Pierre DUBURCQ, Jacky BOULINGUEZ, Marie-Claude ZAGULA, Christine BOCKAERT, Danielle BENOIT, François BIERVLIET, Ludovic HENZE, Caroline CHARPENTIER, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN,

Etaient excusés avec procuration, absents :

Madame Karine PACCEU, procuration donnée à Madame Valérie CLOUET, Madame Christelle GRATIEN, procuration donnée à Madame Alizée GRATIEN, Monsieur Pierre CAMPHYN, procuration donnée à Monsieur Vincent DOUCHET, Monsieur Olivier JOUCLA, procuration donnée à Monsieur Alban BEZIRARD, Madame Joelle LIESSE, procuration donnée à Madame Caroline CHARPENTIER, Madame Bénédicte VANHILLE, procuration donnée à Madame Laetitia PANIEZ, Madame Vanessa LARS, procuration donnée à Monsieur Benoît OERLEMANS Madame Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à Monsieur Michael LEROY,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

La commune d'ERQUINGHEM-LYS a été sollicitée par la bailleur « VILOGIA LOGIFIM3 dans le cadre d'une demande d'autorisation de cession de son patrimoine HLM. Cette demande concerne le logement situé 20 rue Pasteur, 59193 ERQUINGHEM-LYS, qui serait vendu à ses actuels locataires.

Le projet requière l'avis préalable du Conseil Municipal dans un délai de deux mois à compter de la réception de la demande par le bailleur, sur l'opportunité de l'aliénation (de la vente) des biens, dans les conditions prévues aux article L.443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le Conseil Municipal réuni en séance plénière le 19 juin 2019, a acté par délibération N°20191906DEL24, l'opposition systématique à tout projet de vente de patrimoine HLM « globalisé », sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal indique toutefois, qu'il n'est pas opposé à la vente d'un logement social de manière ponctuelle, favorisant la possibilité pour les usagers d'accéder par ce biais à la propriété.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité, sur le projet de vente formé par le bailleur, au profit de son locataire, pour le bien situé au N° 20 rue Pasteur à ERQUINGHEM-LYS.

Adopté Pour Ampliation

Le Maire

